

Règlement du Jeu “Challenge Photo”

Description du jeu concours

Période

Du lundi 1er juillet 2024 au dimanche 25 août 2024

Déroulement

À chaque période de jeu (chacune d'une durée de 2 semaines), un thème est annoncé et les participants sont invités à poster des photos en lien avec ce thème, en se mettant en scène.

Participation

Jeu concours gratuit, ouvert à toute personne majeure et étant **adhérente d'une des agences Gîtes de France Sud** (Aude, Hérault, Pyrénées Orientales ou Tarn). Le challenge photo se déroulera sur des périodes de 2 semaines, du **1er juillet au 25 août**, avec les thèmes suivants :

01 – 14 Juillet	1. Lever du soleil
15 – 28 Juillet	2. Ambiance nocturne
29 Juil – 11 Août	3. Moments en famille
12 – 25 Août	4. Gourmandises locales

Le jeu sera diffusé sur les pages Facebook des Agences Gîtes de France de l'[Aude](#), de l'[Hérault](#), des [Pyrénées Orientales](#) et du [Tarn](#). Pour chaque thème, la photo qui aura obtenu le plus grand nombre de vote et/ou de like sera déclarée gagnante. Il y aura 2 gagnants par thème à l'échelle des 4 départements Gîtes de France Sud, soit **8 gagnants** sur la totalité de la durée du jeu et sur l'ensemble des pages Facebook concernées.

Conditions de participation

1. Les participants doivent publier leurs photos accompagnées des hashtags suivants :
#SudfranceChallenge #gitesdefrancesud #gitesdefrance #proprietaireGitesdeFrance
2. Les participants doivent suivre et/ou s'abonner au compte organisateur
3. Les photos doivent être originales, prises et publiées par les participants sur la période précise du thème proposé, sans retouche ni filtre, et dans la limite d'une photo par thème et par participant.

Règlement complet :

Article 1. Société Organisatrice

SCIC SA Sudfrance.fr, immatriculée RCS 410 304 083 00034 au Registre des Commerces et Société de Carcassonne, dont le siège social se trouve 205 rue G.Desargues 11000 Carcassonne (la « Société »)

Article 2. Objet

La Société organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat. Aucune participation financière n'est requise pour participer à ce jeu-concours. Le jeu-concours consiste à créer une dynamique participative, d'encourager la créativité des abonnés, et d'augmenter l'engagement (likes, commentaires, partages).

Article 3. Participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure au moment de sa participation, adhérent d'une des Agences Gîtes de France Sud (Aude, Hérault, Pyrénées Orientales ou Tarn) et propriétaire d'un hébergement actif durant la période du jeu. Jeu sans obligation d'achat.

La participation est interdite à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu concours, ainsi que pour les salariés ou représentants de la Société et aux membres de leur famille.

Plus généralement, toute fraude ou tentative de fraude au présent règlement entraînera l'élimination de son auteur avec prise d'effet immédiat.

Article 4. Modalités de désignation du gagnant

La désignation des finalistes aura lieu le **lundi 26 Août 2024**.

Pour se prononcer, le jury appréciera notamment :

1. Les participants doivent publier leurs photos accompagnées des hashtags suivants :
#SudfranceChallenge #gitesdefrancesud #gitesdefrance #propriétaireGitesdeFrance
2. Les participants doivent suivre et/ou s'abonner au compte organisateur
3. Les photos doivent être originales, prises et publiées par les participants sur la période précise du thème proposé, sans retouche ni filtre, et dans la limite d'une photo par thème et par participant.
4. Le nombre de likes et/ou votes totalisés par la photo

Les finalistes seront informés personnellement par tout moyen de contact à la disposition de la Société.

Article 5. Prix

Si le gagnant ne s'est pas manifesté dans le délai d'un mois à compter de l'envoi du message l'informant du gain, il perd le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de la Société puisse être engagée.

La dotation du présent jeu-concours comporte :

- la réalisation d'un portrait dédié et diffusé sur nos différents supports digitaux ainsi qu'une mise en avant dans la presse ou médias locaux
- un livret de recettes Gîtes de France Sud

Article 6. Respect du règlement

En cas de fraudes constatées lors du déroulement du jeu-concours ou en cas de force majeure, ou d'événements indépendants de sa volonté, la Société pourra éventuellement écarter, proroger, reporter ou annuler le jeu, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie ou indemnité.

Article 7. Consultation du règlement

Le présent règlement peut être consulté et téléchargé librement à la demande de l'utilisateur.

Article 8. Dispositions générales

La participation au présent jeu-concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu concours. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu concours devra être formulée par écrit et adressée à la Société, et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à partir de la clôture de jeu concours, soit à compter du 25 Août 2024. Le présent règlement ainsi que l'organisation du jeu concours dont il est l'objet sont soumis à la loi française et à la compétence exclusive des juridictions françaises compétentes.

Article 9. Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants recueillies dans le cadre du jeu concours pour l'attribution des gains aux gagnants. Le participant consent au traitement de ses données personnelles dès lors qu'il commente notre publication.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du formulaire de participation répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données. Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès à leurs données, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer leur consentement à tout moment, d'un droit de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition à la collecte de leurs données. Les participants peuvent exercer leurs droits auprès du Responsable de traitement en adressant une demande par courrier à SCIC SA

Sudfrance.fr, 205 rue G.Desargues 11000 Carcassonne. En cas de réponse non satisfaisante de notre part dans les délais réglementaires, il est possible de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris - Cedex 07).

Article 10 – Responsabilité

1. La Société décline sa responsabilité en cas d'impossibilité de contacter un participant et/ou un des gagnants.
2. La Société se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'une communication de la part de la Société.

Article 11 - Cookies

Il est possible de configurer votre ordinateur afin de vous opposer à l'enregistrement de cookies. L'opposition à l'utilisation des Cookies peut vous empêcher de profiter pleinement de la navigation sur notre site. Vous êtes invités à vous reporter aux menus de paramétrage de votre navigateur, dans lesquels des options permettent de bloquer certains types de Cookies, ou de les supprimer après votre navigation.